

Bris de Équipements

Questionnaire sur chaudière et appareils sous pressions (Ontario)

Numéro de la police : _____
Compagnie de l'assurance : _____
Nom de l'assuré : _____
Emplacement : _____
Nom du contact chez l'assuré : _____
N° de téléphone du contact : _____ Courriel du contact : _____

La réglementation provinciale de l'Ontario (Technical Standards and Safety Authority) exige que certaines chaudières et appareils sous pression soient inspectés et certifiés régulièrement par cycles d'un, deux ou trois ans.

Étape 1 : Complétez la liste de vérification.

J'ai un certificat d'inspection d'une année précédente

et/ou j'ai une chaudière/appareils sous pressions dans mes locaux:

Chaudières à haute pression avec: Vapeur à plus de 15 lb/po² surface de chauffe > 1 m²
À l'eau > 160 lb/po² & 250 °F (121 °C) puissance > 10kW

Chaudières à basse pression avec: Vapeur à moins de 15 lb/po²
Capacité électrique > 30 kW
Chauffe-eau (surface de chauffe > 3 m²)

Les éléments suivants ont une pression d'opération maximale admissible (MAWPⁱ) supérieure à 15 lb/po² et sont:

Réserveur de dilatation ou réservoirs hydropneumatiques:

> 24" (610 mm) en diamètreⁱⁱ température d'opération > 150 °F (65 °C)

Réserveur d'emménagement d'eau chaude ou Chauffe-eau domestique:

24" (610 mm) en diamètreⁱⁱ température d'opération > 212 °F (121 °C)
puissance > 120 kW (chauffe-eau seulement)

Autoclaves, stérilisateur, échanges de chaleur: > 6" (152 mm diamètreⁱⁱ) 1.5 pi³ (42.5 L) volume
systèmes de réfrigération à l'ammoniaque
système à l'huile thermique ouvert à l'atmosphère

Réserveur d'air: pression d'opération > 250 lb/po² (1,725 kPa) volume > 23 ft³ (0.651 m³)

Étape 2: Finaliser votre liste de vérification.

Je n'ai rien de qui précède

Je ne suis pas sûr et voudrais parler à quelqu'un

Étape 3: Soumettez votre liste de vérification.

Soumettez votre liste de contrôle à votre courtier/agent ou assureur.

ANCHOR

Solutions de risques